Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20230414-lmc120230000044-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

****

N° 2023.44

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	19	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Monique PONS pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°1 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui, outre l'ajustement des crédits, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent après le vote du compte administratif ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire 2023 est également l'occasion de reprendre les résultats du syndicat du collège venant clôturer la dissolution définitive de celui-ci. Par délibération en date du 8 juillet 2019, le Comité syndical avait délibéré sur le transfert de l'actif et du passif du syndicat et avait défini la répartition entre les communes membres, Aucamville, Saint-Alban et Fonbeauzard. Le Trésorier du SGC Toulouse Couronne Est a enregistré des écritures comptables suite à la dissolution comptable du syndicat du collège et a préconisé que les résultats soient repris au budget supplémentaire de chaque commune autrefois membre du syndicat, soit un besoin d'investissement de 34.55 € (D001) et un résultat de fonctionnement excédentaire de 3013.65 € (R002).

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération du conseil municipal n°2022.155 en date du 13 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023,
Vu la délibération du conseil municipal approuvant le compte administratif 2022,
Vu la délibération du conseil municipal approuvant le compte de gestion 2022,
Vu la délibération du conseil municipal relative à l'affectation des résultats 2022,
Vu la délibération n°1.2019 en date du 8 juillet 2019,
Vu la délibération du comité syndical n°2.2019 en date du 8 juillet 2019,
Vu les préconisations du Trésorier du SGC Toulouse Couronne Est,
Vu la note annexée présentant en détail le budget supplémentaire 2023,
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 28 mars 2023,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1er : d'approuver la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire, équilibrée en dépenses et recettes, comme détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023	BS 2023
011 Charges à caractère général	2 641 315	
012 Charges de personnel	6 612 000	
65 Autres charges de gestion	719 040	
66 Charges financières	52 795	
67 Charges exceptionnelles	35 227	
014 Atténuations de produits	98 000	
022 Dépenses imprévues	50 000	12 954
042 Opérations d'ordre entre sections	390 000	
023 Virement à la section d'investissement	322 008	2 664.65
Total	10 920 385	15 618.65

Recettes	BP 2023	BS 2023
70 Produits des services	1 300 581	
73 Impots et taxes	7 376 224	-14 476
dont fiscalite directe	*3 348 647*	*-14 476*
dont reversements Toulouse Métropole	*3 441 377*	
dont autres	*586 200*	
74 Dotations et participations	1 899 820	27 081
dont DGF et DSR	*220 000*	
dont compensation perte ou exo impôts locaux	*250 000*	*27 081*
dont CAF	*1 340 295*	
dont autres	*86 125*	
dont FCTVA	*3 400*	
75 Autres produits de gestion courante	197 230	
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels	11 000	
013 Atténuation de charges	115 000	
042 Operations d'ordre entre sections	20 530	
002 Excédent antérieur reporté		3 013.65
Total	10 920 385	15 618.65

INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2023	RAR	BS 2023
001 Résultat d'investissement reporté			260 488.67
16 Remboursement dette	126 000		
EQUIPEMENT	8 789 255	279 894.92	
20 immob. Incorporelles			
204 subventions équipement			
21 immob. Corporelles			
23 immob. En cours			
23 avance marchés	524 057		
26 titres de participations	1 000		
020 Dépenses imprévues	50 000		
040 Operations d'ordre entre sections	20 530		
Total	9 510 842	279 894.92	260 488.67
		540 383.59	

Recettes	BP 2023	RAR	BS 2023
021 Virement de la section de fonctionnement	322 008		2 664.65
001 Résultat d'investissement reporté			
10 Dotations et fonds divers	664 000	-	910 183.16
dotations et fonds divers (fctva)	664 000	-	-
1068 affectation des resultats	-	-	910 183.16
13 Subventions investissement	930 000	1 019 065.38	
16 Emprunts	6 722 021		-1 391 529.60
024 Cessions	330 000		
23 Immobilisations (238 avance marchés)	152 813		
040 Operations d'ordre entre sections	390 000		
Total	9 510 842	1 019 065.38	-478 681.79
		540 383.59	

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement